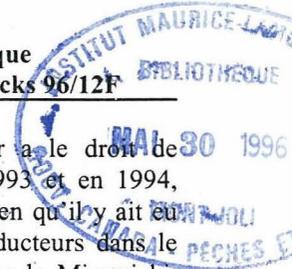




14000915



Stock de bar rayé de la Miramichi (*Morone saxatilis*)

Description générale

Le bar rayé du golfe du Saint-Laurent est génétiquement distinct de celui de la baie de Fundy, mais on n'en connaît pas la structure. La reproduction a lieu au printemps (habituellement en juin), dans les eaux de l'estuaire, près de la limite de la marée. Pendant l'été et l'automne, le bar rayé entreprend de grandes migrations pour se nourrir le long de la côte, remontant les rivières à la fin de l'automne pour passer l'hiver en eau douce. Depuis longtemps, le bar rayé est exploité principalement à titre accidentelle dans le cadre de nombreuses pêches commerciales du gaspateau et de l'éperlan. Les débarquements déclarés fluctuent largement d'une année à l'autre, ce qui porte à croire que l'abondance du bar varie énormément dans le temps. En 1990, le bar rayé du golfe du Saint-Laurent était considéré comme étant en baisse ou en déclin (Chaput et Randall, 1990). Des mesures de conservation, généralement destinées à limiter la mortalité par pêche, ont été prises pour mettre un frein à cette baisse et améliorer l'échappée.

L'étude de 1995 de la rivière Miramichi était parrainée pour la troisième année consécutive par la Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick et financée en vertu de l'Entente de COOPÉRATION Canada - Nouveau-Brunswick sur la pêche récréative. Un examen de l'état du bar rayé dans la baie de Fundy avait été entrepris en 1994 (Anonyme, 1995).

La principale zone d'étude est l'estuaire de la Miramichi, qui est actuellement le seul endroit où le bar se reproduit de façon intensive dans le golfe du Saint-Laurent. Elle est également celle où se pratique une pêche commerciale aux engins fixes bien établie. D'après les résultats de 1994, les prévisions suivantes avaient été faites pour 1995 : augmentation du nombre de femelles de la population reproductrice, baisse du nombre de bars de deux et trois ans d'après l'abondance relative observée dans le cadre des pêches du gaspateau et de l'éperlan, et augmentation du nombre de bars matures (ayant frayé au cours des années précédentes). La validité de ces prévisions a été évaluée et la base de données sur la structure du stock, l'abondance des reproducteurs et le succès de la reproduction a été mise à jour.

Description de la pêche

Le plan de gestion du bar rayé est demeuré inchangé par rapport à l'année précédente. Les limites des

prises accidentelles que le pêcheur a le droit de garder, qui avaient été fixées en 1993 et en 1994, n'ont pu être appliquées en 1995, bien qu'il y ait eu remise à l'eau volontaire des reproducteurs dans le cadre de la pêche du gaspateau dans la Miramichi. Les règlements de la pêche récréative (taille minimale du bar que l'on peut garder - 68 cm de longueur totale, limite d'un poisson par jour et saison de pêche du poisson pouvant être gardé, ayant commencé le 1^{er} juillet) sont demeurés en vigueur.

Il y a eu des débarquements, en tant que prises accidentelles, surtout dans trois pêches commerciales aux engins fixes : gaspateau, en mai et juin, anguille entre juin et octobre, et éperlan, d'octobre à mars. Aucune donnée n'a été recueillie auprès des pêcheurs récréatifs.

Le bar est fréquemment capturé par les pêcheurs autochtones dans tout le sud du golfe du Saint-Laurent. Une partie de ces prises servent à la subsistance.

Consultations publiques

Un atelier des sciences a été organisé en janvier 1996 en vue de faire l'examen des données d'évaluation de 1995. Les méthodes d'évaluation y ont été décrites et l'état préliminaire des stocks y a été présenté et étudié. Les données exposées à la réunion et les entretiens qui portaient sur l'analyse et l'interprétation ont été inclus dans l'ébauche préparée par le chef d'équipe qui a été soumis par la suite à l'examen par les pairs, en février 1996.

Objectif

L'objectif est défini en termes généraux :

- freiner la diminution de l'abondance,
- accroître l'abondance,
- maintenir l'abondance à des niveaux correspondants à ce que peut soutenir l'habitat.

Ces principes guident le plan de gestion.

État des stocks

Abondance des reproducteurs: La qualité de reproducteurs de la rivière Miramichi a été évaluée de

Distribué par le : Bureau du processus de consultation de la Région des Maritimes, ministère des Pêches et Océans, C.P. 1006, Succ. B105, Dartmouth, (Nouvelle-Écosse), Canada B2Y 4A2 Téléphone: 902-426-8487.

An English version of this report is available at the above mentioned address.

avril 1996

deux façons. En 1994, on avait observé un lien entre le retour d'étiquettes par groupe de marquage quotidien et le nombre de jours que les étiquettes était disponible à la pêche du gaspareau. Selon cette relation, on a déterminé que les trappes à gaspareaux dans la Miramichi capturaient, chaque jour, en moyenne 1,3 % des bars de la région. À partir de cette valeur, et compte tenu du nombre moyen de bars capturés chaque jour dans les 13 trappes de la Miramichi Nord-Ouest, on a pu déterminer que l'estimation des reproducteurs, en 1993 et 1994, était à peu près identique à celle que donnait la méthode de marquage-recapture. En 1995, les évaluations étaient différentes; l'estimation au moyen de la technique de marquage-recapture se chiffrait à environ 85 000 poissons, tandis que la méthode de capture dans les trappes à gaspareaux indiquait moins de 37 000 poissons. D'après les observations faites sur le terrain, les femelles étaient plus nombreuses en 1995 qu'au cours des deux années précédentes. En 1993 et en 1994, plus de 90 % des reproducteurs étaient des mâles, tandis qu'en 1995, cette proportion a baissé à 62 %. Le nombre de bars dans les frayères diminue avec le temps, de sorte qu'à la fin de la pêche du gaspareau, il en reste très peu dans la région. Leur abondance, à l'arrivée dans l'estuaire en 1994 et en 1995, se situait approximativement entre 75 000 et 100 000 poissons. La pêche non réglementée visant le bar rayé pratiquée depuis juillet 1994 pourrait avoir été un facteur déterminant de la diminution des bars observée en mai et juin 1995. On trouvait régulièrement dans les marchés de poisson locaux, pendant tout l'été et l'automne 1994, des bars provenant du golfe.

Succès de la ponte: L'abondance des jeunes bars de l'année a été évaluée à partir de la pêche de l'éperlan en eau libre à l'automne dans la Miramichi. Le nombre moyen de bars par parc à éperlan et par jour de pêche, en 1995, se chiffrait à 475 poissons, soit le total le plus élevé jamais observé depuis les premiers échantillonnages en 1991. On peut en déduire que le succès de la ponte a été supérieur en 1995 à celui des années précédentes, interprétation qui correspond au nombre accru de femelles observées en mai et en juin.

Indices d'abondance (quantité de poisson par unité d'effort) par groupe d'âge de bar rayé échantillonné dans les pêcheries estuariennes de la rivière Miramichi, 1991 à 1995. Groupes d'âge 0 et 1 proviennent des prises accidentelles de la pêcherie à l'éperlan à l'automne, tandis que groupe d'âge 2 et géniteurs proviennent des captures en mai et juin de la pêche aux gaspareaux.

Groupe d'âge	1991	1992	1993	1994	1995
0	380	63	29	98	475
1	0.5	1.1	6.1	0.1	1.2
2	0.1	-	5.6	8.0	0.3
Géniteurs	2	-	4	69	37

Bien que les répercussions de la mortalité liée aux prises accidentelles par rapport à la mortalité totale au cours de la première année soient inconnues, l'abondance relativement élevée des jeunes de l'année dans les captures de la pêche d'automne de l'éperlan de 1995 semble présager l'existence d'un stock de géniteurs substantiel d'ici quatre à cinq ans. Le succès de cette classe d'âge dépend cependant de sa survie au cours du premier hiver et de sa protection contre la pêche au cours des années subséquentes.

Structure du stock: Le bar rayé du golfe du Saint-Laurent devrait être considéré comme une seule et même unité biologique aux fins de la gestion, parce que les indications dont on dispose montrent que la production de bars du golfe du Saint-Laurent dépend toujours de la reproduction dans l'estuaire de la Miramichi. Pour l'ensemble des bars marqués et libérés à différents endroits du Golfe, la totalité des recaptures, en mai et juin, a eu lieu dans la Miramichi. L'aire géographique du bar rayé qui se reproduit dans la Miramichi s'étend de la Gaspésie jusqu'à l'île du Cap-Breton. Les aires d'hivernage semblent choisies de façon opportuniste.

Considérations environnementales

On observe de grandes différences, d'une année à l'autre, dans la longueur moyenne du groupe d'âge 0 avant le premier hiver. Les éléments de la forte classe d'âge de 1991 étaient les plus longs. Les cohortes de 1992 et 1993 qui n'avaient pas encore hiverné étaient moins grandes et moins bien représentées au cours des pêches du gaspareau de 1994 et de 1995. La longueur moyenne du groupe d'âge 0 en 1995 était comparable au sommet observé en 1991. Les données concernant un certain nombre d'espèces de poissons vivant dans les eaux tempérées révéleraient que les jeunes de l'année, lorsqu'ils sont plus gros, ont de meilleures chances de survie en hiver.

Perspective

Tout changement de l'état des bars rayés dépendra du succès des reproducteurs au cours des trois prochaines années. Le stock de bars du Saint-Laurent devrait quand même être considéré comme affaibli.

Sa production future dépendra encore en grande partie de la classe d'âge de 1991 qui a déjà fait l'objet d'exploitation à des fins commerciales.

La production d'oeufs en 1996 sera probablement supérieure aux niveaux calculés pour 1993 et 1994. Il reste à déterminer si la production d'oeufs accrue des femelles de la classe d'âge de 1991 sera suffisante pour compenser les pertes de ces poissons au cours de la pêche de 1995. Les femelles de la cohorte de 1992 devraient être recrutées au sein du stock reproducteur en 1996, mais le nombre de géniteurs qui restera après la saison de pêche de 1995 n'est pas connu.

Considérations en matière de gestion

Bien que les perspectives à long terme de la population de bar rayé de la Miramichi soient meilleures que par les années passées, le succès de la reproduction repose tout de même en grande partie sur une seule cohorte. Puisqu'une composante importante de celle-ci sera fort probablement de taille exploitable pendant la pêche récréative de 1996, on devrait songer à limiter la pêche à la capture et à la remise à l'eau, afin de s'assurer que la cohorte de 1991 aura toutes les chances de réaliser son plein potentiel de reproduction.

Les bars rayés du sud du golfe du Saint-Laurent devraient être considérés comme une seule unité de gestion. L'étendue des migrations trophiques, ajoutée au choix opportuniste des lieux d'hivernage, augmente largement les risques d'exploitation du stock dans tout le sud du golfe, en toutes saisons. Le plan de gestion du bar rayé devrait tenir compte de cet aspect et s'étendre aux eaux de l'Île-du-Prince-Édouard et de la côte du golfe attenante à la Nouvelle-Écosse.

Recommandations pour la recherche

- L'évaluation de l'abondance des reproducteurs dans la rivière Miramichi devrait se poursuivre en 1996. Les méthodes utilisées, basées sur les taux de prise de la pêche du gaspareau, devraient être perfectionnées de façon à faciliter l'évaluation de l'abondance des reproducteurs à l'avenir. Les caractéristiques de la population de reproducteurs devraient également être décrites, surtout la proportion de femelles et leur contribution aux différentes classes d'âge.
- La pêche d'automne de l'éperlan dans la Miramichi devrait continuer de faire l'objet d'échantillonnage afin de mesurer l'abondance

des jeunes bars de l'année, qui servent d'indice du succès de la reproduction.

Bibliographie

Anonyme. 1995. Rapport sur l'état des stocks des poissons diadromes pour la Région du Golfe, 1995. Révisé par la Direction des sciences, Centre des pêches du Golfe, Ministère des Pêches et des Océans, Moncton, Nouveau-Brunswick, Canada. Rapp. manus. can. sci. halieut. aquat. 2286: 343 p.

Chaput, G.J. et R.G. Randall, 1990. Bar rayé (*Morone saxatilis*) du Golfe de Saint Laurnet. CSCPCA Doc. rech. 90/71. 29 p.

Personnes-ressources

Rod Bradford
Fédération de la faune du Nouveau-
Brunswick
Case postale 19
Mount Uniacke (N.-É.)
B0N 1Z0

Téléphone : (902) 866-1090

ou

Gérald Chaput
Ministère des Pêches et des Océans
Pêches du Golfe
Région des Maritimes
343, rue Archibald
Moncton (N.-B.)
E1C 9B6
Téléphone : (506) 851-2022 Télécopieur :
(506) 851-2147